

# COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL

## MERCREDI 15 MARS 2023



PAYS DE LA VALLÉE DU CHER  
ET DU ROMORANTINAIS

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais s'est réuni le mercredi 15 mars à 18h00 à la salle des fêtes de Seigy, sur convocation du Président, en date du 14 février 2023.

**Votants :** Les délégués des Communes, Communauté de Communes et Conseil Départemental (titulaires ou suppléants).

### Présents :

**ANGÉ :** Patrice BLONDEAU \_ **BILLY :** Jean-Marc NORBERT \_ **CHATEAUVIEUX :** Christian SAUX \_ **CHÂTRES-SUR-CHER :** Sylvie DOUCET \_ **CHISSAY-EN-TOURAINNE :** Philippe PLASSAIS \_ **CHOUSSY :** Sylvie BOREL \_ **COUFFY :** Stéphanie SICAULT / Gérald LEVIER \_ **COURMEMIN :** Gilles CHANTIER \_ **FAVEROLLES-SUR-CHER :** Elisabeth AUGÉ \_ **FRESNES :** Patrick GAUTIER \_ **GIÈVRES :** Marie-Thérèse DRUESNE / Françoise GILOT-LECLERC \_ **LANGON-SUR-CHER :** Philippe VERNEUIL \_ **LE CONTROIS-EN-SOLOGNE :** Béatrice HUC et Quentin LEGOUY \_ **LOREUX :** Joël HERISSET \_ **MAREUIL/CHER :** Annick GOINEAU \_ **MEHERS :** Gilles LIONS \_ **MENNETOU-SUR-CHER :** Martine TONNARD \_ **MEUSNES :** Véronique SERIEYS \_ **MONTHOU-SUR-CHER :** Marceau MARQ \_ **MONTRICHARD VAL DE CHER :** Pierre LANGLAIS et Bernadette DESGRANGE / Jean-Claude GAGNEUX \_ **MUR-DE-SOLOGNE :** Yves VILLANUEVA \_ **NOYERS/CHER :** André COUETTE \_ **PONTLEVOY :** Christian GUESNARD \_ **POUILLÉ :** Alain GOUTX \_ **PRUNIERSEN-SOLOGNE :** Aurélien BERTRAND \_ **ROMORANTIN-LANTHENAY :** Jeanny LORGEUX \_ **SAINT-AIGNAN :** Éric CARNAT \_ **SAINT-JULIEN-DE-CHÉDON :** Jean-Claude HENAULT \_ **ST JULIEN-SUR-CHER :** Romain SOURIOUX / Florence MALLIET \_ **SASSAY :** Sylviane TURMEAUX \_ **SEIGY :** Pedro BACHLER \_ **SELLES-SUR-CHER :** Stella COCHETON \_ **SOINGS-EN-SOLOGNE :** Bernard BIETTE \_ **VILLEFRANCHE-SUR-CHER :** Bruno MARECHAL / Nelly ANTOINE \_ **VILLEHERVIERS :** François CAVALIE \_ **CC Val de Cher Controis :** Jacques PAOLETTI \_ **Canton de Saint Aignan :** Philippe SARTORI \_ **Canton de SELLES SUR CHER :** Christophe THORIN.

### Procurations :

**CHÉMERY :** Anne-Marie THEVENET (pouvoir à Christian GUESNARD, PONTLEVOY) \_ **LASSAY-SUR-CROISNE :** Michel BAUD (pouvoir à Jacques PAOLETTI, CCV2C) \_ **LE CONTROIS EN SOLOGNE :** Pascale TETOT (pouvoir à Quentin LEGOUY, LE CONTROIS) \_ **MARAY :** Gérard THUE (pouvoir à Christophe THORIN, CANTON DE SELLES) \_ **OISLY :** Christian FINOT (pouvoir à Sylvie BOREL, CHOUSSY) \_ **CCRM :** Nicole ROGER (pouvoir à Jeanny LORGEUX, ROMORANTIN).

### Étaient excusés :

**CHÉMERY :** Annie LEVAUX \_ **LANGON :** Sylvain DURAND \_ **MARAY :** Gilles BELLARD \_ **OISLY :** Florence DANIAU \_ **SEIGY :** Guy DUCHOSSOIS \_ **THESEE :** Daniel CHARLUTEAU \_ **VALLIÈRES-LES-GRANDES :** Éric LACROIX.

### Assistaient également au Comité Syndical :

Jean-Luc BROUTIN : **Président du conseil de Développement** \_ Emmanuel LEONARD : **Conseiller Régional** \_ Andrée BRIGOT : **Mairie de Meusnes** \_ Julien BEAUDON, **Directeur** \_ Valérie CHAPEAU, **Cheffe de Projet Pays d'Art et d'Histoire** \_ Natacha GUERIN, **Assistante de Direction** \_ Emmanuel CHARONNET, **chargé de mission CEP** \_ Camille GILLET : **chargée de mission LEADER**.

**Secrétaire de séance :** Sylvie DOUCET – 6<sup>ème</sup> vice-présidente

Ouverture de la séance à 18h.

Monsieur le Président, Christophe THORIN, accueille les membres du Comité Syndical et les remercie pour leur présence. Christophe THORIN remercie ensuite la municipalité de Seigy et Madame la Maire, Françoise PLAT, pour l'accueil du Comité Syndical au sein de sa salle des fêtes. Mme PLAT souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le Président énonce l'ordre du jour.

## ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022
2. PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023
3. ETUDES 2022 : RESTITUTIONS
4. CRST - CONTRAT RÉGIONAL DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE
5. LEADER – LANCEMENT DE LA NOUVELLE PROGRAMMATION 2023-2027
6. OUTILS DE COMMUNICATION
7. QUESTIONS DIVERSES

Le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que la note budgétaire préparatoire leur a été adressée par mail le 08 mars 2023, avant la tenue du Comité.

Elle est également distribuée à l'ensemble des participants présents ce jour, accompagnée du document de présentation projeté lors de cette séance.

---

### 1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

#### A. LE COMPTE DE GESTION 2022

Le Président indique que le Compte de Gestion 2022, établi par le Trésorier payeur de Romorantin, Monsieur Pierre-Loup DEVOS, est en tout point identique, au centime près, au Compte Administratif 2022 du Pays.

Considérant l'identité de valeur des écritures comptables, Christophe THORIN propose au Comité Syndical de déclarer le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier visé et certifié conforme, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

L'approbation du compte de gestion 2022 est soumise au vote :

- ❖ Pour = 42
- ❖ Abstention = 0
- ❖ Contre = 0

*Les membres du Comité syndical approuvent à l'unanimité*

#### B. LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Président fait ensuite la lecture du Compte Administratif 2022, reprenant les données présentées dans la note budgétaire.

##### a. Section de fonctionnement

##### Recettes

Libellé	CA 2022
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>550 593.22€</b>
Résultat de fonctionnement reporté	265 067.60€
Atténuation des charges	63.48€
Produits des services du domaine et ventes diverses	1 078,00€
Dotations et participations	284 143.00€
Autres produits de gestion courante	1.14€
Produits exceptionnels	240.00 €

## Dépenses

Libellé	CA 2022
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>339 261.34€</b>
Charges à caractère général	108 249.71€
Charges de personnel et frais assimilés	223 700.35€
Dépenses imprévues	0.00 €
Virement à la section d'investissement	0.00 €
Autres charges de gestion courante	7 311.28 €
Dotations aux amortissements	0.00€

## Résultats

<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022</b>	<b>+ 211 331.88 €</b>
Recettes de fonctionnement 2022	<b>550 593.22 €</b>
Dépenses de fonctionnement 2022	<b>339 261.34 €</b>

A la lecture de la note budgétaire concernant la section de fonctionnement, le Président attire l'attention des membres du Comité syndical sur les dépenses réalisées moins élevées que prévues au BP 2022, notamment en raison des 2 ETP n'ayant été pourvus qu'en cours d'année 2022 (*assistante de Direction et chargé de mission CEP*), ce qui a diminué les coûts des charges à caractère général et de personnel. La bonne tenue et la rigueur dans le suivi des dépenses explique également ces montants.

D'autre part, le Président Christophe THORIN alerte les membres du Comité sur la vigilance à avoir sur le fond de réserve, qui a été constitué principalement durant les deux années COVID et le ralentissement de l'institution durant cette période (2 ETP présents au cours de la majorité de l'année 2021). Ce fond de réserve a dû être entamé en 2022 pour couvrir l'ensemble des frais, un retard d'encaissement des subventions LEADER expliquant en partie cet état de fait.

Pour rappel, l'excédent cumulé en 2021 s'élevait à + 265 067.60€. Pour l'année 2022, il s'élève à + 211 331.88€.

Une vigilance accrue en 2023 sera nécessaire au regard de la diminution de certaines subventions et surtout la fin du financement du poste de la chargée de mission du Pays d'Art et d'Histoire par le fond LEADER.

Le Président appelle les questions des membres du Comité syndical. Aucun point n'est soulevé.

### **b. Section d'investissement**

## Recettes

Libellé	CA 2022
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>10 196.36€</b>
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	10 196.36€
Virement à la section de fonctionnement	0,00€
Opération d'ordre et de transfert entre sections	0.00€

## Dépenses

Libellé	CA 2022
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00€</b>
Immobilisations incorporelles (logiciels)	0.00€
Immobilisations corporelles (mobiliers)	0.00€

## Résultats

<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2022</b>	<b>+ 10 196.36€</b>
Recettes d'investissement 2022	10 196.36€
Dépenses d'investissement 2022	0.00€

Le Président rappelle que le syndicat Mixte du Pays de la Vallée du cher et du Romorantinais n'a pas vocation d'investissement.

Christophe THORIN quitte ensuite la salle, laissant la présidence de la séance au 1<sup>er</sup> vice-président, Jacques PAOLETTI, pour porter au vote l'approbation du Compte Administratif 2022.

Le Président de séance salue la bonne gestion comptable du Pays et propose de voter l'approbation du Compte Administratif au Comité Syndical réuni :

- ❖ Pour = 42
- ❖ Abstention = 0
- ❖ Contre = 0

*Les membres du Comité syndical approuvent à l'unanimité*

### C. AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Christophe THORIN remercie les membres du Comité syndical de leur vote de confiance et porte ensuite au vote, l'approbation de l'affectation des résultats 2022 au budget primitif 2023.

Constatant que le Compte Administratif présente :

- Un excédent de fonctionnement de **211 331.88 €**
- Un excédent d'investissement de **10 196.36 €**

Il est proposé que les résultats de fonctionnement capitalisés soient affectés :

- A l'excédent de fonctionnement (ligne 002) : **211 331.88€**
- A la section d'investissement (ligne 001) : **10 196.36€**

- ❖ Pour = 42
- ❖ Abstention = 0
- ❖ Contre = 0

*Les membres du Comité syndical approuvent à l'unanimité*

## 2. PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le Président invite ensuite les membres du Comité Syndical à se munir de la note budgétaire qui détaille et explique les montants par chapitre et articles.

### A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Propositions en matière de recettes :

Libellé	Pour mémoire BP 2022	BP 2023
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	647 994.79€	<b>668 120.88€</b>
<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	265 067.60€	<b>211 331.88€</b>
<b>Produits des services du domaine et ventes diverses</b>	0,00€	<b>1 000,00€</b>
<b>Dotations et participations</b>	382 927.19€	<b>455 789.00€</b>
<i>État</i>	104 872.19€	172 770.00€
<i>Conseil régional</i>	34 000.00€	39 119.00€
<i>Conseil départemental</i>	27 000.00€	27 000.00€
<i>Communes et communautés de communes</i>	217 055.00€	216 900.00€
<b>Autres produits de gestion courante</b>	0,00€	<b>0,00€</b>

Le Président explique que le montant élevé des subventions d'État à percevoir en 2023 correspond aux versements des subventions LEADER 2021 & 2022 pour l'animation des postes de chargés de missions LEADER et PAH (retard administratif).

Il rappelle que pour 2023, plus aucune subvention ne sera perçue pour le financement du poste d'animation du Pays d'Art et d'Histoire.

Propositions en matière de dépenses :

Libellé	Pour mémoire BP 2022	BP 2023
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	647 994.79€	<b>668 120.88€</b>
Charges à caractère général	184 530.00€	<b>199 820.88€</b>
Charges de personnel et frais assimilés	409 850.00€	<b>418 500.00€</b>
Autres charges de gestion courante	11 510.00€	<b>12 900.00€</b>
Charges financières	0,00€	<b>0,00€</b>
Dépenses imprévues	23 563.56€	<b>10 000.00€</b>
Virement à la section d'investissement	10 000.00€	<b>10 000.00€</b>
Dotations aux amortissements et provisions	8 541.23€	<b>16 900.00€</b>

**B. SECTION D'INVESTISSEMENT**

Propositions en matière de recettes :

Libellé	Pour mémoire BP 2022	BP 2023
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	28 737.59€	<b>41 441.23€</b>
Virement de la section de fonctionnement	10 000.00 €	<b>10 000.00€</b>
Excédent en investissement	10 196.36€	<b>10 196.36€</b>
Dotations, fonds divers et réserves	0.00€	<b>4 344.87 €</b>
<b>Amortissements des immobilisations</b>	8 541.23€	<b>16 900€</b>
<i>Amortissement concessions et droits similaires, logiciels, ...</i>	2 094.80 €	4 500.00 €
<i>Amortissement install. générales, agencements et aménagements divers</i>	2 150.67 €	3 000.00 €
<i>Matériel de transport</i>	2 580.00 €	5 500.00 €
<i>Amortissement matériel bureau et matériel informatique</i>	1 413.75 €	3 400.00 €
<i>Amortissement mobilier</i>	302.01 €	500.00 €

Propositions en matière de dépenses :

Libellé	Pour mémoire BP 2022	BP 2023
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	28 737.59€	<b>41 441.23€</b>
Résultat d'investissement reporté	0.00€	<b>0.00€</b>
Immobilisations incorporelles	4 100.00 €	<b>7 000.00€</b>
Immobilisations corporelles	24 637.59€	<b>34 441.23€</b>

Résultats :

Christophe THORIN souligne *l'équilibre budgétaire* proposé pour ce Budget Primitif 2023 :

FONCTIONNEMENT	BP 2022	BP 2023
Recettes	647 994,79 €	<b>668 120,88 €</b>
Dépenses	647 994,79 €	<b>668 120,88 €</b>
INVESTISSEMENT	BP 2022	BP 2023
Recettes	28 737,59 €	<b>41 441,23 €</b>
Dépenses	28 737,59 €	<b>41 441,23 €</b>

Le Président interpelle les membres du Comité syndical sur toute question éventuelle sur ce Budget Primitif et indique se tenir à disposition pour toute information complémentaire.

Celui-ci reprend les actions définies dans le cadre des orientations budgétaires. Il présente :

- Une section de fonctionnement équilibrée à **668 120.88€**
- Et une section d'investissement équilibrée à **41 441.23€**

L'adoption du Budget Primitif 2023 du syndicat Mixte du Pays de la vallée du Cher et du romorantinais est portée au vote :

- ❖ Pour = 42
- ❖ Abstention = 0
- ❖ Contre = 0

**Les membres du Comité syndical approuvent à l'unanimité**

Le Président remercie l'ensemble des membres du Comité pour ce vote de confiance.

### **3. ETUDES 2022 : RESTITUTIONS**

Le Président donne la parole au Directeur de Pays, Julien BEAUDON, afin de faire la restitution sur les études en cours commandées en 2022 par le Pays au profit du Territoire et des collectivités qui le composent :

#### **L'Organisation territoriale de la santé en Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais**

Cette étude a pour objectif de mettre en place **un outil de veille santé qui se réactualise régulièrement**. Pour cela, il faut dresser un état des lieux de l'organisation de l'offre de soins de proximité et de prévention et identifier les principaux enjeux à partir des diagnostics « Contrat santé famille » et « CLS » établis au sein des 2 EPCI du territoire et des informations détaillées compilées et régulièrement enrichies par l'Observatoire sur les professionnels de santé. Cette étude est réalisée sous la supervision du 1<sup>er</sup> vice-président, Jacques PAOLETTI, en charge de ces questions.  
*Premiers rendus : juin 2023.*

#### **Dynamique récente des marchés immobiliers et attractivité des territoires**

Cette étude a pour objectif de faire le point sur la réalité locale de ces **dynamiques de l'immobilier** et par de-là de mesurer le **degré d'attractivité des territoires** et d'en esquisser les facteurs, Suite au COVID 19. L'étude confiée à l'Observatoire 41 comprend :

- **L'exploitation de différentes sources statistiques** [demandes sur les valeurs foncières, données PERVAL...] pour faire un état des lieux des transactions immobilières ;
- **Des enquêtes auprès des élus/notaires/agences immobilières** pour recueillir le sentiment des élus et des professionnels de l'immobilier sur la situation actuelle et son évolution
- **Une analyse synthétique** avec mise en perspective des informations recueillies, relatives aux différentes dynamiques immobilières enclenchées dans le territoire, à la typologie des populations venant s'y installer (résidents principaux ou secondaires), révélant ainsi des clés sur l'attractivité présente et future.

Rendus de l'étude mai 2023.

Un débat s'instaure au sein du Comité Syndical, dont les élus mettent en lumière les changements généraux intervenus au sein du Territoire. A l'appui de ces échanges, Christophe THORIN et Philippe SARTORI, en tant que conseillers départementaux, précisent une hausse conséquente de la taxe spéciale sur les conventions d'assurances.

#### **Les outils de transformation alimentaire locaux**

Cette étude a pour objectif d'identifier les structures de transformation alimentaire locales avec à terme, un outil pour les habitants du Territoire permettant de trouver ces établissements (Philippe SARTORI intervient pour souligner le complément de cette nouvelle application avec l'application « Saveur 41 » mise en place pour le Conseil Départemental qui elle identifie les producteurs). Une vidéo de démonstration est projetée au Comité syndical.

Le Directeur explique que cette étude, menée par l'Observatoire 41, sous l'égide d'un partenariat entre tous les Pays du département pour plus d'efficacité, a rencontré des difficultés de mobilisation des acteurs, avec un retour de données exploitables de 34%.

#### 4. CRST - CONTRAT RÉGIONAL DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE

##### CRST en cours

Le Président fait ensuite un point sur l'état des crédits du CRST actuel qui se termine en octobre 2023 :

**78% de l'enveloppe totale** de 11.5M€ ont déjà été engagés (9 184 550€), soit un investissement réalisé sur le Territoire via les commandes publiques auprès principalement d'entrepreneurs locaux, de plus de 30 760 000€.

Le Président informe le Comité Syndical que plusieurs autres projets sont en cours, dont « *Cœur de France à vélo* » qui se verra doté d'une subvention d'un montant de 560 000€ sur le CRST actuel (810K€ sont d'ores et déjà fléchés sur le prochain contrat).

Le taux d'engagement à la **mi-mai devrait avoir atteint plus de 90%** du montant de l'enveloppe totale compte-tenu des dossiers en cours de traitement.

Le Président fait un point sur les fonds restants :

- AXE D : Biodiversité : ex : pour la perméabilisation des cours d'écoles.
- AXE E : Energétis : ex : pour la rénovation thermique des bâtiments publics –, plusieurs demandes sont en cours.
- A vos ID : reste 392 088€. Le Président explique à nouveau les difficultés rencontrées pour faire approuver des projets sur cet axe dont les critères d'éligibilités sont très spécifiques et peu adaptés à nos projets locaux.  
Emmanuel LEONARD, Conseiller Régional, prend la parole pour défendre cet axe, en expliquant que s'il s'adapte peu sur le Territoire du Pays, il fonctionne très bien sur d'autres Territoires.

Le Président informe le Comité Syndical que les dépôts de dossiers peuvent encore être réalisés jusqu'en octobre 2023. À cette date, et en attente de la signature de la prochaine contractualisation présentée lors du dernier Comité syndical, le Pays entrera en phase d'inter-contrat, à priori jusqu'en mai 2024.

##### CRST à venir

Le Président informe les élus de la tenue de deux réunions avec la Région depuis le dernier Comité Syndical du 07 février 2023 et en relate le contenu :

- La 1ère à Orléans le 02 mars, en présence de Messieurs BONNEAU et ROULLET pour la Région, Messieurs LORGEUX et BRAULT et leurs DGS pour nos EPCI et lui-même accompagné du Directeur pour le Pays. Il s'agissait pour la Région de faire la présentation des grandes lignes du prochain contrat et de ses attendus, dont notre Territoire portera le prototype en pilote, en partenariat avec la CCV2C et la CCRM. M. Jeanny LORGEUX confirme que de grands axes politiques ont été définis mais être toujours en attente des process.
- La seconde réunion a eu lieu à Blois le 09 mars, en présence des Pays et EPCI de l'ensemble du Département pour une présentation plus générale de la prochaine contractualisation. Christophe THORIN était accompagné du Directeur et des membres du Bureau qui avaient pu faire le déplacement.

Le Président fait ensuite le point sur les dernières avancées et informations reçues concernant la prochaine contractualisation :

- L'enveloppe allouée au bassin de vie devrait rester similaire à la précédente, soit environ 11.7M€.
- Une Convention d'objectifs et de moyen entre le Pays et les deux EPCI du Territoire sera le document préalable au prochain CRST. Cette Convention répartira le budget de 11.7M€ entre les axes du prochain contrat, mais également pour les investissements transversaux, A vos ID, Cœur de France à vélo (810K€), le projet Alimentaire de Territoire et le salaire de l'agent de développement.
- Le prochain contrat aura bien une durée de 6 ans comme le précédent, mais sera découpé en deux contrats de 3 ans, par EPCI. Si cela ressemble au bilan mi-parcours du contrat régional actuel, les modalités de fongibilité et de report budgétaire entre ces deux périodes n'ont pas encore été transmises par la Région.
- La répartition budgétaire devrait porter pour 40% sur la biodiversité, les économies d'énergies et l'environnement, et 60% devraient être consacrés au bien-être social.
- L'enveloppe sera divisée entre les deux EPCI du Territoire. Le Président signale qu'a priori, il n'y aura pas de critère démographique dans la répartition des montants entre les 2 CC, mais sera répartie en fonction des projets.

- La Conférence des Maires permettra aux communes de s'exprimer et remonter leurs besoins et la société civile sera également consultée via des ateliers et réunions durant cette période d'inter-contrat.

Un débat s'instaure ensuite entre les membres du Comité Syndical sur la pertinence de cette méthode et la prochaine contractualisation, notamment sur les grands points suivants :

***Similitude entre la composition du comité syndical et la Conférence des Maires :***

- Philippe SARTORI, Maire de la commune de Noyers sur Cher et Conseiller Départemental s'interroge sur la similitude de composition entre le Comité syndical actuel du Pays qui est composé exclusivement de représentants élus du Territoires (dont l'ensemble des communes), et la Conférence des Maires, composée des mêmes représentants communaux. Plusieurs Maires et Conseillers du Comité Syndical remontent leur même incompréhension sur la pertinence de changer un système pour reproduire le même, mais à titre consultatif.

***Nouvel organe consultatif de la société civile alors que les élus la représentent déjà et que le Conseil de développement du Pays existe :***

- Jacques PAOLETTI, Maire de la commune de Saint Georges sur Cher, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Pays et Vice-Président de la communauté de communes du Val de Cher contois, indique que si la concertation entre les Maires a du sens, la démocratie participative est déjà présente via les maires, qui sont élus par, et pour, la société civile. Ses propos sont salués en salle par les élus présents.
- Jeanny LORGEUX, Maire de la Commune de Romorantin-Lanthenay et Président de la Communauté de Communes du Romorantinais Monestois souligne la vigilance à avoir afin de ne pas créer un système inutilement compliqué ou de nombreuses réunions et ateliers sont nécessaires sans avancées majeures. Plusieurs Maires rejoignent M LORGEUX sur ce point.

***Inconnues de la prochaine contractualisation :***

- Christophe THORIN explique ne pas avoir eu plus d'informations permettant de répondre aux questions légitimes de l'assemblée, et indique que les règles de fonctionnement et modalités d'application n'ont pas encore été communiquées par la Région. Le Président attire ensuite l'attention des membres du Comité Syndical sur la durée de cette période d'inter-contrat dédiée à la concertation, mais qui repoussera d'autant le démarrage du prochain CRST, et donc la validation des projets et leurs financements.
- M Emmanuel LEONARD, Conseiller Régional du Territoire, est interpellé sur le sujet. Il indique que si la Région désire un rapprochement avec les élus du Territoire en mettant en place ce nouveau système de concertation et de contractualisation (création d'une Maison de services régional sur chaque département ; consultation facilitée des conseillers régionaux...), il n'a pas, ce jour, plus d'information que le Président du Pays, n'ayant pas été associé aux réunions organisées par la Région à l'échelle du Territoire.

***Risque de mise en porte à faux entre EPCI et communes :***

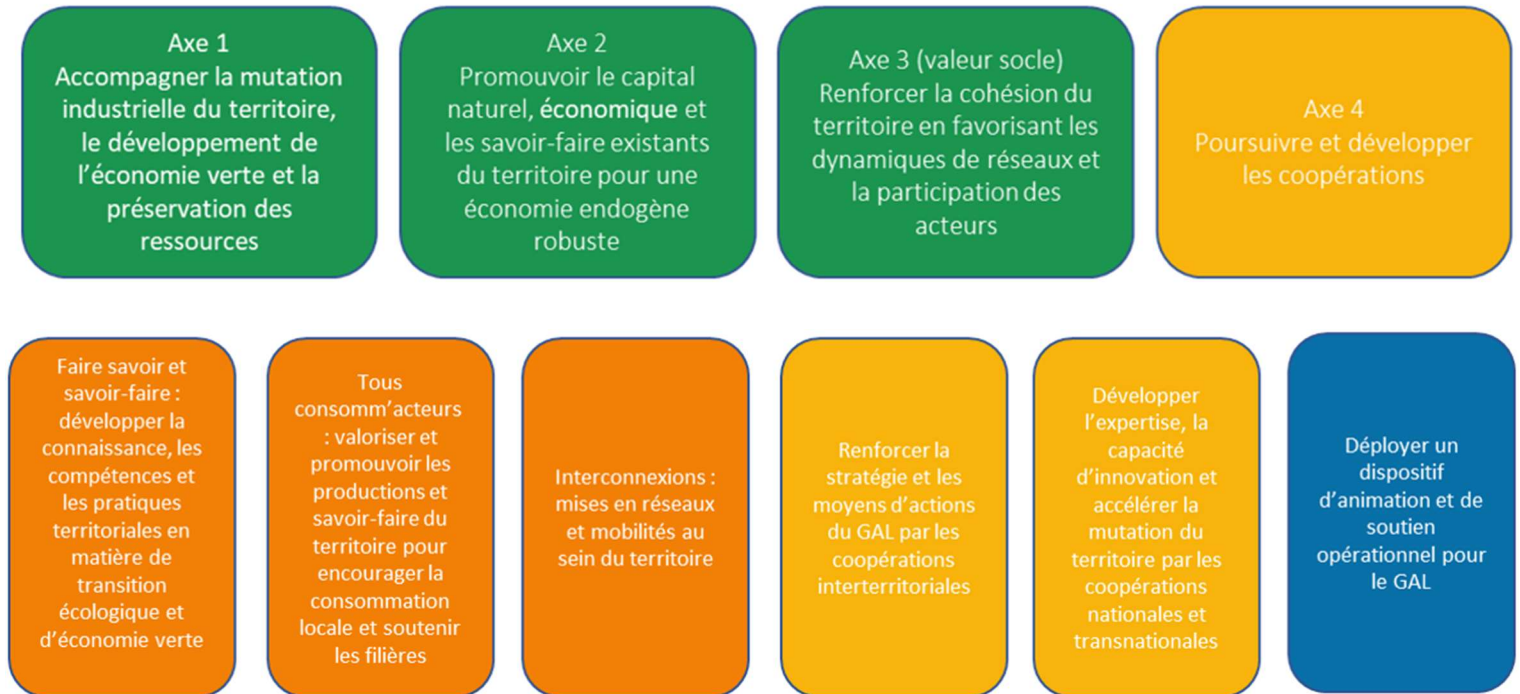
- Jacques PAOLETTI, Maire de la commune de Saint Georges sur Cher, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Pays et Vice-Président de la communauté de communes du Val de Cher contois, attire l'attention sur le poids donné par la Région aux EPCI dans les procédures contractuelles. Il ne faudrait pas que les communes avec ce nouveau système se sentent écartées dans le tour de table relatif à la validation des projets/dossiers du CRST.
- Ces propos sont repris par Philippe SARTORI, puis par Jeanny LORGEUX qui valide l'attention qui devra être portée sur ce point, essentielle à la bonne marche de ce prochain contrat qui ne doit en aucun cas tenir les maires à l'écart. L'exemple de l'échec du CRTE est cité par les membres du Comité Syndical qui soulignent les risques d'écueils par ce nouveau système.
- Le Président, Christophe THORIN, également Maire, Vice-Président de la Communauté de Communes du Romorantinais Monestois et Conseiller Départemental, déplore le risque de voir disparaître la neutralité qu'apportait le Pays pour l'ensemble des collectivités du Territoire. Les membres de l'assemblée valident l'attention qu'il faudra porter à ce risque de dérive et attendent le retour rapide de la Région sur ces points.
- Emmanuel LEONARD, Conseiller Régional, reprend la parole pour expliquer que la Région a intégré la Conférence des Maires à cette prochaine concertation dans le but de bien faire remonter les exigences des communes. Il précise que sur certains territoires, c'est une nécessité tant le manque de communication entre EPCI et communes est flagrant. Il concède que ce n'est pas le cas sur notre Territoire.



## 5. LEADER – LANCEMENT DE LA NOUVELLE PROGRAMMATION 2023-2027

Le Président laisse la parole à Camille GILLET, animatrice LEADER, qui rappelle que comme annoncé lors du précédent Comité syndical, le GAL Romorantinais a été retenu pour la gestion du nouveau programme Leader 2023-2027.

Ce dernier porte sur la stratégie locale de développement : « **Valoriser les ressources d'aujourd'hui, inventer les ressources de demain pour le renouveau économique, la transition écologique et la cohésion sociale du territoire** ».



### Calendrier :

#### ➤ Leader 2014-2022 :

- . Plus aucun dépôt de dossier possible
- . Gestion des dernières demandes de paiement jusqu'à fin 2024

#### ➤ Leader 2023-2027 :

- . Conventionnement en cours entre la Région et le Pays d'ici avril-mai
- . Démarrage du prochain programme courant de l'été
- . Nouveau Comité de programmation à mettre en place

**Camille GILLET annonce que l'enveloppe FAEDER allouée au Territoire pour cette programmation vient d'être connue ce jour, et s'élève à 905 000€.**

## 6. OUTILS DE COMMUNICATION

Le Président donne ensuite la parole au Directeur afin qu'il présente les outils de communication du Pays.

Comme annoncé aux membres du Bureau et du Comité Syndical en septembre dernier, le Pays est en train de finaliser la restructuration de ses outils de communication, qui étaient devenus obsolètes.

### Les réseaux sociaux

Une page Facebook plus pertinente (fusion des 2 comptes existants entre le Pays et le PAH) a été réalisée, avec des mises à jour plus régulières : 2 à 3 post/mois, vérifiés et validés aux normes RGPD.

Un compte LinkedIn a également été créé, pour donner une meilleure visibilité du Pays sur les réseaux professionnels, et une attractivité plus large.

### **Le site Internet**

Le site Internet a été remis à jour, avec une ergonomie plus dynamique, une veille régulière et un lien vers l'ensemble des sites des collectivités membres. Le Pays finalise avec son prestataire la mise en ligne qui devrait être effective pour début avril.

### **Les adresses mails**

Enfin, Julien BEAUDON explique que de nouvelles adresses mails professionnelles vont venir remplacer les adresses existantes « gmail.com », afin que le Pays et ses services soient mieux identifiés.

Le déploiement est prévu début avril et donnera lieu à une communication auprès de l'ensemble des membres du comité et des partenaires du Pays :

[contact@pvcr41.fr](mailto:contact@pvcr41.fr) / [direction@pvcr41.fr](mailto:direction@pvcr41.fr) / [assistante@pvcr41.fr](mailto:assistante@pvcr41.fr) / [leader@pvcr41.fr](mailto:leader@pvcr41.fr) / [cep@pvcr41.fr](mailto:cep@pvcr41.fr) / [pah@pvcr41.fr](mailto:pah@pvcr41.fr)

## **7. QUESTIONS DIVERSES**

Christophe THORIN reprend la parole et fait la lecture des différentes questions diverses aux membres du Comité Syndical afin de les informer de la vie du Pays :

### **Point ressources humaines – information :**

Mme Jeannine ALMEIDA, agent d'entretien titulaire au 6/35eme depuis juillet 2005 au sein du Pays, a été radiée des effectifs le 12 décembre dernier, à sa demande, dans le cadre d'un licenciement pour inaptitude physique à toutes fonctions.

### **Point Régie du pays d'art & d'histoire– information :**

Changement de régisseur principal de la régie du Pays d'Art et d'Histoire, pour soulager Madame Valérie CHAPEAU dans ses missions.

Madame Natacha GUERIN devient régisseur principal, Monsieur BEAUDON et Madame CHAPEAU étant nommés régisseurs suppléants.

### **Présence du Pays d'Art et d'Histoire à la bourse d'échanges organisée au jeu de paume à Blois le 16 mars 2023**

Le Président informe le Comité Syndical qu'un stand tenu du Pays d'Art et d'Histoire tenu par Mme CHAPEAU se tiendra à la bourse d'échange du « carrefour du Tourisme ». Il convie les élus qui le peuvent à s'y rendre.

### **Dîner caritatif en accords mets & vins de l'appellation Touraine Chenonceaux**

Le Président informe le Comité syndical de la tenue d'un dîner caritatif le 28 avril prochain dont les bénéfices de la vente aux enchères ainsi qu'une partie du prix du billet d'entrée (150€) au dîner seront reversés à l'association Magie à l'hôpital qui propose des spectacles de magie aux enfants hospitalisés et en longue maladie.

Le soutien du syndicat mixte et des élus locaux est important pour développer la notoriété du territoire de l'AOC et donc de l'appellation Touraine Chenonceaux.

### **La restauration d'une vue cavalière de Saint-Aignan, peinte au XVIIe siècle**

Le Président donne la parole à Valérie Chapeau, qui informe les membres du Comité Syndical que la ville de Saumur et l'association Sauvegarde de l'Art Français souhaitent faire restaurer une vue cavalière de la ville de Saint-Aignan donnée en ex-voto à la chapelle royale de Notre-Dame des Ardilliers, pour invoquer la protection de la Vierge.

L'œuvre nécessite une restauration car le passage des siècles a terni ses couleurs et de nombreux détails sont désormais imperceptibles.

Ce projet est toutefois en compétition avec deux autres œuvres conservées en Pays de Loire et a besoin de vos votes pour obtenir une subvention de 8000 €, nécessaire à sa restauration

### **Point institutionnel - information :**

- Suite à la démission de Pascal PICARD du poste de Maire de la commune de Mur de Sologne, un siège vacant est à pourvoir au sein du Bureau du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais. Conformément aux Statuts du Pays, le remplacement d'un membre du Bureau nécessite obligatoirement une délibération pour pouvoir

procéder soit à l'élection du nouveau membre à bulletin secret et à la majorité absolue, soit réduire le nombre de membres au Bureau du Pays.

La décision sera prise lors du prochain Bureau au printemps et le comité syndical sera tenu informé de la méthode retenue.

- La commune de Courmemin a désigné de nouveaux représentants aux fonctions de titulaire et suppléant, pour siéger au Comité Syndical, par délibération de son Conseil Municipal, le 24 février 2023 :

TITULAIRE	M Gilles CHANTIER
SUPPLEANT	Mme Edwige DUVAL

- La commune de Montrichard Val de Cher a désigné un nouveau titulaire pour siéger au Comité Syndical, par délibération de son Conseil Municipal, le 15 décembre 2022 :

TITULAIRE	Marie-Paule FORTIER
	Pierre LANGLAIS
SUPPLEANT	Jean-Claude GAGNEUX
	Michel DUMONT-DAYOT

## 8. DATES A RETENIR

Le Président informe les membres du Comité syndical des prochaines dates clés à retenir :

🚩 **Le lundi 22 mai 2023 – Bureau** à 17h, salle du conseil municipal, Selles-sur-Cher

🚩 **Le mercredi 31 mai 2023, Comité Syndical** à 18h, à Langon.

Le Président indique qu'une délégation de la Région a demandé à intervenir lors de ce Comité pour présenter les modalités de la contractualisation future.

*\*les dates et lieux seront confirmés par courrier d'invitation.*

Le Président rappelle aux membres du Comité syndical que suite aux votes budgétaires approuvés à l'unanimité, il est nécessaire de signer les feuilles d'émargement du Compte Administratif 2022 et du Budget Primitif 2023 avant de quitter la salle.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h30 et remercie les membres présents pour leur participation.

**Le Président,**



**Christophe THORIN**